

# Commission Locale de l'Eau

*Bureau du mercredi 11 juillet 2018*

## Relevé de décisions

<b>Objectifs de la réunion :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : transition, attentes, suites</li> <li>2. Révision : calendrier, externalisation, échanges sur une vision commune en vue des commissions thématiques sur la stratégie de l'automne 2018</li> <li>3. Avancement de l'étude de valorisation et développement touristique de la plaine de la Scarpe : avancement, discussions, suites</li> <li>4. Communication : une lettre d'informations sur les compétences et responsabilité sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ?</li> <li>5. Etat budgétaire - 2018-2019</li> <li>6. Autres points divers (selon actualité)</li> </ol>		<b>Lieu :</b> Salle des fêtes de Marchiennes, de 15h à 17h  <b>Animateur et rédacteur :</b> Mlle Elise Caron
<b>Participants</b>		
<i>Membres du Bureau de la CLE</i>	M. Alain Bocquet	Président de la Commission locale de l'eau - Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Président
	Mlle Monique Herbommez	Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Vice-Présidente
	M. Bernard Chocraux	Communauté de communes Pévèle Carembault, Vice-Président
	M. Marc Delecluse	Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, Conseiller communautaire
	M. Jean-Paul Fontaine	Communauté d'agglomération du Douaisis, Vice-Président
	M. Jean-Marc Dujardin	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
	Mme Patricia Lefevre	Agence de l'eau Artois-Picardie
	Mme Isabelle Doresse	Direction départementale des territoires et de la mer du Nord, délégation territoriale de Douai-Cambrai
	M. Laurent Lejeune	Direction régionale de l'environnement Hauts de France
	M. Jean-Claude Legrand	Représentant de la fédération Nord Nature Environnement
	M. Alain Six	Union fédérale des consommateurs (UFC) Que Choisir Douai
	M. José Dubrulle	Représentant de la Chambre d'agriculture
M. Jean-Luc Gras	Représentant de la Chambre d'agriculture	
<i>Invités permanents</i>	Mme Monique Huon	Conseillère Régionale
	M. Jacques Dubois	Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas Escaut, Président
<i>Invités exceptionnels</i>	M. Jean Savary	Communauté de communes Cœurs d'Ostrevent
	M. Alain Pakosz	Communauté de communes Cœurs d'Ostrevent
<i>Techniciens</i>	Mlle Elise Caron	Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Animatrice du SAGE Scarpe aval
	M. Ludovic Dennin	Communauté d'Agglomération du Douaisis
	M. Olivier Cardot	Communauté de communes Cœurs d'Ostrevent
	M. Tanguy Lefort	Parc naturel régional Scarpe-Escaut

	M. Gérald Duhayon	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
	Mme Isabelle Zarlenga	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
<b>Excusés</b>		
<i>Membre du Bureau de la CLE et invités permanents</i>	M. Georges Flamengt	Syndicat mixte Escaut et affluents, Président
	Mme Anne-Sophie Boisseaux	Conseil Départemental du Nord

## 1/ Prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités depuis le 1er janvier 2018 : transition, attentes, suites

**Alain Bocquet** rappelle le contexte depuis les premières réflexions à l'échelle du bassin versant en 2015, suivies en 2017 d'une étude de préfiguration d'un EPAGE Scarpe aval par le PNR Scarpe-Escaut. Cette étude avait été présentée en séance plénière de novembre 2017, et les conclusions principales étaient :

- profiter de la phase de transition de 2020 pour faire évoluer les moyens et la feuille de route du SMAHVSBE ;
- poursuivre/développer la coordination inter SAGE ;
- développer des temps et outils de communication sur la gestion GEMAPI (pédagogie).

**Bernard Chocraux** rappelle que la CCPC est concernée par 3 bassins versants aux contextes différents : Marque (gérée par la CCPC), Deûle (gérée par l'USAN), Scarpe aval (gérée par le SMAHVSBE). L'égalité de traitement sur ces 3 bassins semble impossible. Il évoque la complexité de ces deux actualités sur l'eau dans les territoires : la compétence GEMAPI discutée en parallèle des interrogations sur la caractérisation des voies d'eau (cartographie fossés/cours d'eau de la DDTM). Il reste 1 an et demi pour poursuivre la transition du SMAHVSBE, avec la prochaine étape attendue du recrutement du nouveau directeur et une meilleure organisation des interventions. Il précise que la CCPC a prévu une délibération cadre sur la compétence GEMAPI au deuxième semestre. Aucune fiscalité directe n'est actuellement levée par la CCPC.

**Jean Savary** précise que les 21 communes de Cœur d'Ostrevent ont été rencontrées afin de :

- réaliser un état des lieux des territoires communaux,
- dresser un bilan sur l'exercice de la compétence par le SMAHVSBE ainsi que par le chantier d'insertion de la CCCO,
- affiner la connaissance de la cartographie des voies d'eau.

Il souligne le manque d'information et de communication avec le SMAHVSBE, principale difficulté évoquée par les communes. Il fixe un objectif de définir la nouvelle gouvernance du syndicat, de clarifier ses moyens et ses statuts et la planification des opérations. Enfin il précise que la CCCO a mis en place une fiscalité directe depuis le 01/01/2018.

**Alain Pakosz** considère également que le sujet de la cartographie des voies d'eau soulève des interrogations qui rejoignent les enjeux de la GEMAPI.

**Jean-Paul Fontaine** souhaite que le travail engagé pour un syndicat de bassin versant soit poursuivi, avec un esprit de solidarité entre les territoires. Il évoque les rencontres inter SAGE initiées en 2017 qui permettent de mieux se connaître, et de développer une vision globale des territoires en interconnexion, ce qui effectivement pourrait répondre à l'ambition d'un EPTB à terme. Sur le territoire de la CAD, la mise à jour de la cartographie du réseau hydrographique de surface a été menée, ce qui soulève des questions sur la part relevant ou pas de la GEMAPI, c'est-à-dire ce qui relèverait ou pas d'un intérêt général communautaire.

Jusqu'à 2020, les tronçons de la Râches et du Courant de Coutiches sur les communes de Flines-Les-Râches et Faumont resteront bien de la compétence du SMAHVSBE pour une cohérence amont/aval. Toutefois, la CAD sera vigilante sur le niveau de service rendu et pourrait décider de reprendre la gestion de ces tronçons à l'issue de la période de transition si ce test n'est pas satisfaisant.

**Alain Bocquet** précise que la taxe a également été mise en place sur le territoire de la Porte du Hainaut, ce qui constitue une somme de 800 000€/an. La CAPH est également concernée par plusieurs bassins versants (Scarpe aval, Escaut, Selle, Ecaillon, Sensée...). Il souligne l'intérêt d'avoir une ligne directrice précise et commune sur cette nouvelle conception de la compétence GEMAPI, à grande échelle en inter-SAGE, pour faciliter la coordination entre bassins versants et être en capacité de porter des projets inter-bassins. Il faut éviter une différence de traitement entre les territoires d'un même EPCI. La période transitoire doit permettre de définir de nouvelles ambitions.

**Jacques Dubois** rappelle que le Département a cessé d'intervenir sur l'entretien des fossés, tandis que les communes ont des moyens en baisse. Il interroge sur la capacité du SMAHVSBE à gérer l'ensemble du réseau à budget égal, et considère que le travail du syndicat va être démultiplié. Il considère que des enjeux forts sont concentrés en aval du bassin versant et qu'il faut une solidarité amont-aval, y compris en transfrontalier. C'est ainsi que le Syndicat porte un projet INTERREG sur l'Elnon en collaboration avec la CCPC et la Province de Hainaut.

**Alain Pakosz** fixe un objectif d'aller chercher des fonds disponibles (Fonds Barnier, Feder, financements Agence de l'eau Artois Picardie...) pour doubler le budget du SMAHVSBE sans surcoût pour les collectivités.

**Jean-Marc Dujardin** considère que l'échelle de cohérence des actions doit être celle du territoire du bassin de la Scarpe aval. La cohérence des interventions sur les territoires passera par la bonne concertation au sein des Commissions locales de l'eau des SAGE, mais aussi par le choix d'un EPTB inter SAGE ambitieux.

**Jacques Dubois** accorde davantage d'importance à une organisation locale de proximité au sein du bassin versant de la Scarpe aval.

**Monique Huon** souhaite que le bassin versant s'organise localement, avant de voir plus large à l'échelle de l'inter SAGE.

**Alain Bocquet** soutient la nécessité d'une structure de proximité, mais qui aura besoin d'une vision globale large qui ne peut être apportée que par un EPTB. Elle est essentielle pour une gestion préventive cohérente de l'eau, avec si nécessaire des investissements d'avenir (barrages, détournements...) dans un contexte climatique qui pourrait renforcer les tensions. La gestion locale opérationnelle est importante, mais elle décline une vision partagée plus large sur 10 ou 15 ans. Il évoque le cas du désenvasement de la Scarpe sur le tronçon Wandignies-Hamage / Mortagne-du-Nord, qui reflète un projet opérationnel localisé, qui n'a pas été traité avec une vision partagée large. Une ingénierie suffisante est nécessaire pour y parvenir et éviter de reproduire les habitudes acquises.

**Jean-Marc Dujardin** insiste sur cette importance d'un EPTB qui coordonne l'inter SAGE pour assurer ensuite une cohérence de la feuille de route au sein des EPAGE ou des syndicats locaux.

**Alain Pakosz** souhaite un syndicat avec une force de frappe financière et des moyens à la hauteur des enjeux, capable de monter des gros projets. Il prend l'exemple du SIDEN SIAN, qui s'est structuré de manière ambitieuse avec des moyens techniques, logistiques et humains importants.

**Jean-Paul Fontaine** va dans ce sens. Cet EPTB doit rassembler quelques référents porte-parole des territoires et doit rester un outil opérationnel avec une gouvernance simple. Il évoque l'échéance à venir des élections

municipales de 2020, qui marqueront un ralentissement de la concertation et des décisions politiques compte tenu de la période nécessaire aux nouveaux élus pour se former aux sujets de l'eau.

**Jacques Dubois** considère que le financement du SIDEN SIAN représente un coût trop élevé pour la commune de Nivelles.

**Jean-Marc Dujardin** souhaite que les enjeux transfrontaliers soient intégrés. Il évoque les difficultés d'une cohérence le long de l'Elnon suivant la rive droite française, la rive gauche belge. **Gérald Duhayon** expose le cas des travaux exceptionnels planifiés sur l'Elnon côté belge, qui inquiète le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut sur la cohérence des démarches de part et d'autre de la frontière.

**Jacques Dubois** souhaite que soient bien distingués d'une part ces travaux exceptionnels pilotés par la province du Hainaut, et le projet Interreg d'autre part piloté par le SMAHVSBE qui prévoit une large concertation.

**Isabelle Doresse** souligne le niveau avancé de concertation en Scarpe aval sur la GEMAPI : les initiatives ont été multiples sur ce territoire et le niveau de maturité des élus locaux et de connaissance permet de poser une nouvelle gouvernance qui soit réfléchie. L'échelle du bassin versant est une échelle opérationnelle, avec des aménagements réalisés à l'échelle du bassin versant, avec un plan de gestion élaboré et une Déclaration d'Intérêt Général pour se substituer aux propriétaires riverains sur les tronçons d'intérêt communautaire. L'EPTB n'a effectivement pas cette ambition de maîtrise technique locale, il doit garantir la cohérence des interventions. Enfin la communication est un enjeu essentiel pour expliciter le contour de la compétence et notamment pour expliciter la hiérarchisation du réseau.

**Alain Bocquet** propose que le projet du bassin versant de la Scarpe aval soit écrit, comme une réflexion commune, un porter à connaissance pour révéler une compréhension globale du bassin versant.

**Jean-Paul Fontaine** appuie cette idée d'écrire un projet ambitieux avec une vision partagée.

**Jean-Claude Legrand** appuie cette idée, qui doit permettre d'affirmer la nouvelle approche qui doit préoccuper les EPCI dans leur compétence GEMAPI : gérer l'eau là où elle tombe. Cette nouvelle ligne directrice constitue un changement de vision.

## 2/ Révision : calendrier, externalisation, échanges sur une vision commune en vue des commissions thématiques sur la stratégie de l'automne 2018

---

*Commission thématique « Sauvegarde de la ressource et lutte contre les pollutions », animée par Alain Pakosz*

**Alain Pakosz** considère que le niveau curatif est parfois nécessaire, mais en général il coûte plus cher. Il insiste sur la nécessaire prévention des pollutions diffuses, ce que l'opération de reconquête de la qualité des eaux vise. Il cite les exemples de l'accompagnement des artisans du territoire pour améliorer leurs rejets d'eaux usées, ou le cas du chantier du déracordement des eaux pluviales pour limiter les rejets d'eaux usées non traitées dans les milieux naturels par temps de pluie.

Par ailleurs, la commission doit développer une vision prospective en améliorant la connaissance sur l'état des nappes et en précisant l'évolution des besoins de chaque usager (augmentation des prélèvements en eau potable, en irrigation...). La sécurisation de l'alimentation en eau potable présente un enjeu élevé, et la

lutte contre le gaspillage reste une priorité d'intervention. La guerre de l'eau concerne beaucoup de régions du monde, l'eau est une chance ici en Scarpe aval.

**Jean-Claude Legrand** interroge sur la capacité des syndicats d'assainissement à accélérer le dé raccordement des réseaux pour des réseaux séparatifs. Il rappelle le rôle prépondérant des déversements d'eaux usées par temps de pluie sur la qualité de l'eau.

**José Dubrulle** insiste sur ces nouvelles pratiques à généraliser : généraliser les noues, mais aussi les entretenir, et révéler leur rôle de nature en ville.

*Commission thématique « Lutte contre le ruissellement et maîtrise des inondations », animée par Jean-Paul Fontaine*

**Jean-Paul Fontaine** souligne le rôle esthétique que les noues peuvent avoir en ville, mais il souligne aussi les besoins de pédagogie associés.

Les enjeux de cette commission sont articulés autour des objectifs de la SLGRI Scarpe aval, et notamment :

- L'amélioration de la connaissance du nœud hydraulique du douaisis grâce à un travail de modélisation piloté par les VNF. Ce travail constitue une belle avancée pour le territoire, et les conclusions seront discutées notamment lors des réunions inter SAGE. Il y a une nécessité à mutualiser les études et les dépenses, et de partager les résultats entre les territoires ;
- La gestion des eaux pluviales est également un gros chantier qui concerne les constructions neuves pour la non aggravation du ruissellement urbain, mais surtout la rénovation des espaces urbains existants pour la réduction de ces ruissellements ;
- La question de la gestion des cours d'eau et des ouvrages hydraulique est traitée via la prise de compétence GEMAPI ;
- Enfin la rédaction en cours des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et Documents d'informations communaux sur les risques majeurs (DICRIM) grâce à l'animation des sous-préfectures est une belle avancée également, même si elle doit être confortée par un exercice grandeur nature avec les élus et les équipes techniques des communes pour tester l'opérationnalité de ces documents.

*Commission thématique « Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques », animée par Jean-Marc Dujardin*

**Jean-Marc Dujardin** évoque les discussions de la commission thématique « Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques » du 19 juin 2018. Le constat est unanime et partagé de la forte régression des milieux humides, notamment à cause de l'artificialisation des sols. Ceci renforce l'importance d'appliquer strictement la doctrine « Eviter Réduire Compenser » pour les projets à venir. Il animera une réunion à la rentrée pour avancer avec la profession agricole sur la cartographie des milieux humides, avec notamment un consensus à trouver sur la place des 6% d'espaces de cultures actuellement concernés par le zonage des « milieux humides à préserver ». Il souhaite que l'agriculture soit intégrée dans le SAGE avec des systèmes d'exploitation économiques fonctionnels et cohérents.

**José Dubrulle** précise que les agriculteurs sont conscients de la spécificité humide de la plaine basse de la Scarpe. Il exprime le besoin pour le maintien de l'élevage de permettre la culture de maïs ensilage, et donc de maintenir des niveaux d'eau bas pour ces cultures.

Il revient sur les craintes et inquiétudes de la profession agricole vis-à-vis de ces cartographies. Les agriculteurs de la plaine humide de la Scarpe façonnent les paysages, proposent des points de vente directe attractifs... ils souhaitent une visibilité quant à l'avenir de leurs exploitations.

Il précise que les exploitants sont dans l'attente des résultats du Programme de maintien de l'agriculture en zone humide soutenu par l'Agence de l'eau Artois Picardie. Les résultats de l'évaluation économique chez les 30 agriculteurs volontaires diagnostiqués montreraient une perte de 200 à 300€/ha sur le territoire de la plaine humide. Des réponses pour soutenir les exploitants face à cette difficulté sont attendues, comme cela avait été imaginé avec la mise en place d'une indemnité compensatoire négociée en 2017 mais finalement non retenue par l'Etat.

Enfin **José Dubrulle** souhaite que la concertation agricole soit menée par territoire et non pour tout le bassin versant.

Enfin, le drainage présente l'avantage de limiter le lessivage des sols. Son interdiction totale pourrait être détournée grâce à l'intervention possible d'entreprises belges. Le drainage est un besoin pour l'agriculture qu'il faut prendre en compte.

**Jean-Luc Gras** souhaite que l'agriculture soit défendue au même titre que la biodiversité.

Pour **Jean-Marc Dujardin**, le Parc existe grâce à cette spécificité des zones humides, et les ensembles d'espaces cultivés et de prairies constituent des périmètres fonctionnels, tant pour la biodiversité que pour les systèmes d'exploitation agricoles. Ces espaces sont à prendre dans leur globalité et non parcelle par parcelle.

**Isabelle Doresse** précise que les incidences réglementaires du SDAGE sont uniquement la séquence « éviter, réduire, compenser » (disposition A-9-3). Concernant les cartographies des milieux humides (à préserver, à restaurer, permettant une agriculture économiquement viable), la conséquence réglementaire sera uniquement la volonté de la Commission locale de l'eau du SAGE. L'application de la loi sur l'eau suivant les rubriques de la nomenclature est nationale. La plus-value du SAGE n'est pas d'apporter du réglementaire supplémentaire, mais de porter une vision pour le territoire.

**Laurent Lejeune** évoque ces cartographies comme des inventaires de connaissances, sans contraintes réglementaires nouvelles.

**Jacques Dubois** critique la complexité liée à l'application de la réglementation pour les porteurs de projet. Il cite le coût élevé pour la mise en décharge des terres mobilisées pour la création des zones d'expansion des crues, n'ayant été autorisé à les étaler dans des secteurs de zones humides le long de l'Elnon.

**Alain Bocquet** a conscience que les craintes sur les cartographies de milieux humides sont fortes, et que l'inquiétude de ne plus pouvoir cultiver persiste, malgré les discours rassurants. Il souhaite que la réunion de la rentrée animée par Jean-Marc Dujardin avec José Dubrulle aboutisse à un projet cohérent et intelligent, et non à un compromis.

**Jean-Claude Legrand** ajoute que la préservation des sols est un enjeu nouveau : la trame noire des sols longtemps méconnue est dépendante des pratiques culturales. Il souligne également l'intérêt d'étudier les déchets verts comme source d'énergie via la méthanisation.

Dans le cadre de la procédure de révision du SAGE, les membres du Bureau de la CLE valident :

- la reconduite de la convention de partenariat universitaire avec l'YNCREA pour poursuivre la description des « milieux humides à restaurer » (coût forfaitaire du projet de groupe estimé à 1200€) ;
- le recrutement d'un stagiaire de 6 mois au premier semestre 2019 (coût estimé à 3500€) ;
- le recours à un bureau d'études pour la rédaction de l'évaluation environnementale, pour un montant estimé à 18 000€ TTC.

La révision du SAGE doit permettre de développer deux éléments forts :

- une vision prospective sur les enjeux quantitatifs de la ressource en eau ;
- la définition d'un projet agricole cohérent et intelligent au service des milieux humides.

### 3/ Avancement de l'étude de valorisation et développement touristique de la plaine de la Scarpe : avancement, discussions, suites

---

Concernant les entretiens individuels à mener, il est suggéré de solliciter la CCI.

### 4/ Communication : une lettre d'informations sur les compétences et responsabilité sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et fossés ?

---

Les membres du Bureau valident la thématique de la lettre d'information 2018 sur les compétences et la responsabilité sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et fossés.

### 5/ Etat budgétaire - 2018-2019

---

**Elise Caron** expose les dépenses engagées ainsi que le programme prévisionnel intégrant le coût de l'évaluation environnementale.

### 6/ Autres points divers (selon actualité)

---

Un avis du dossier d'autorisation pour la zone d'expansion des crues d'Orchies Landas est à rendre pour le 17 août 2018. Le secrétariat de la CLE transmettra une note par mail pour avis et réactions.

---

**Prochain Bureau : décembre 2018**

---